

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Rabastens (Tarn) certifie que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué en séance publique ordinaire le 03 novembre 2015 à 20h45.

Rabastens, le 28/10/2015  
Le Maire,

***Madame Cécile DERREVEAUX est nommée secrétaire de séance***

**Présents :** Pierre VERDIER - Danièle BOROT - Christian LE GRAND - Jean François COZZOLINO - Paul BOZZO - Séverine AHLSELL DE TOULZA - Ludivine PAYA DELMON - Bernard MONTLIVIER - Jean-Paul RUFFIO - Aude CAPELLI - Cécile DERREVEAUX - Jean-Guy LECLAIR - Bernard MONTFRAIS - Erick ESPEL - Jacqueline FELZINES - Jean-François CARIVEN - Alain BREST - Françoise CATHALA - Albert BRAS - Stéphanie SARRADE - Christian TABOURIN

**Représenté(s) :** Monsieur Daniel BARRAQUE ayant donné procuration à Cécile DERREVEAUX

Monsieur Philippe PASCUAL ayant donné procuration à Erick ESPEL

Madame Marie MONNIER ayant donné procuration à Danièle BOROT

Madame Sarah CAMPREDON ayant donné procuration à Pierre VERDIER

Madame Vanessa PELLERIN ayant donné procuration à Jacqueline FELZINES

Madame Marie-Pierre ROBERT ayant donné procuration à Paul BOZZO

Madame Annie VIGNERAC ayant donné procuration à Françoise CATHALA

**Excusée :** Madame Marie-Martine MANIAGO

---

### **Séance du 03 novembre 2015**

#### **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 octobre 2015**

##### **1- Urbanisme :**

##### **1.1- Modification du Plan Local d'Urbanisme**

##### **1.2- Cession parcelle F635p**

##### **2- Finances :**

##### **2.1- Décision modificative**

##### **2.2- Subventions**

##### **3- Ressources humaines :**

##### **3.1- Indemnités pour élection**

##### **3.2- Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un agent communal auprès de l'Office de Tourisme du Pays Vignobles Gaillacois, Bastides et Val Dadou**

##### **4- Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Moyenne Vallée du Tarn : Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - Exercice 2014**

##### **5- Point sur le Conseil Municipal Jeunes**

##### **6- Point sur l'intercommunalité**

##### **7- Point sur le CCAS**

##### **Questions diverses**

Suite à l'appel effectué par le Maire, il est demandé à l'assemblée l'autorisation de rajouter une question à l'ordre du jour : Stratégie de préservation et valorisation du patrimoine communal : Assistance à maîtrise d'ouvrage intellectuelle et technique par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

**Vote : Unanimité**

#### **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13/10/2015**

**Vote : 27 Pour et 1 Abstention (Madame Cécile DERREVEAUX).**

##### **1.1- Modification du Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que tous les éléments nécessaires à l'étude de cette question n'ayant été reçus, ce point est ajourné et reporté au conseil municipal du 17/12/2015.

## **1.2- Cession parcelle F635p à la SCI Elie Aymeric**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Guy LECLAIR qui rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 06/09/2012, le Conseil Municipal avait validé l'acquisition de la parcelle F635p d'une superficie de 61 m<sup>2</sup> par la SCI Elie Aymeric pour un montant de 1 000 €. Par la suite, ce projet ne s'est pas concrétisé.

Depuis, la SCI Elie Aymeric a sollicité à nouveau la commune pour l'acquisition de cette même parcelle jouxtant le cabinet d'ophtalmologie afin de permettre l'agrandissement du cabinet médical. La commune a ainsi sollicité l'avis des domaines le 15/07/2015 et propose la vente de la parcelle F635p d'une superficie de 61 m<sup>2</sup> au prix de 2 500 €.

Monsieur Jean-Guy LECLAIR rajoute que les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** approuve la vente de la parcelle sus-mentionnée et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette cession.

## **2.1- Décision modificative n°11**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard MONTLIVIER qui informe l'assemblée que sur proposition de la commission des finances du 28/10/2015, il convient de valider la décision modificative suivante :

Afin d'aménager le complexe scolaire Las Peyras et le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH), il est prévu l'acquisition d'une aire de jeux pour un montant de 8 000 €.

Le financement de cette structure de jeux nécessite les virements budgétaires suivants :

Opération 422 « Construction complexe enfance » - Cpte 2188 « Autres installations » : + 6 950 €

Opération 460 « travaux rue Père Gasc » - Cpte 2315 « installations en cours » : - 2 650 €

Opération 433 « aménagements école » - Cpte 21318 « autres bâtiments » : - 4 300 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte **à l'unanimité** les écritures comptables comme indiqué ci-dessus.

## **2.2- Subventions 2015**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que sur proposition des commissions finances du 28/10/2015 et vie quotidienne du 29/10/2015, il y a lieu de verser les subventions 2015 aux organismes et associations ainsi qu'il suit :

<b>Association</b>	<b>Subvention accordée en 2014</b>	<b>Demande 2015</b>	<b>Proposition de Monsieur le Maire</b>
<b>ADAR</b>	<b>500</b>	<b>520</b>	<b>500</b>
<b>Asso Gambetta</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>FNACA</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>
<b>Planning familial</b>	<b>150</b>	<b>300</b>	<b>150</b>
<b>Secours catholique</b>	<b>150</b>	<b>1000</b>	<b>150</b>
<b>Espoir pour PHU SAN</b>	<b>150</b>	<b>600</b>	<b>150</b>
<b>Amis de Raust</b>	<b>150</b>	<b>200</b>	<b>150</b>
<b>Amis de St Pierre les Blancs</b>	<b>150</b>	<b>150</b>	<b>150</b>

<b>Avenir Rabastinois Cyclisme</b>	<b>636</b>	<b>630</b>	<b>630</b>
<b>Sarc Cyclo Tourisme</b>	<b>450</b>	<b>630</b>	<b>450</b>
<b>JUDO Club</b>	<b>1162</b>	<b>1500</b>	<b>1162</b>
<b>HOCKEY CLUB</b>	<b>0</b>	<b>500</b>	<b>500</b>
<b>Sarc Football</b>	<b>2335</b>	<b>4000</b>	<b>2335</b>
<b>Gymnastique Rabastinoise</b>	<b>387</b>	<b>360</b>	<b>387</b>
<b>Joyeuse pétanque</b>	<b>387</b>	<b>380</b>	<b>387</b>
<b>La Carambole</b>	<b>100</b>	<b>150</b>	<b>100</b>
<b>Moto Club Couffoulésien</b>	<b>350</b>	<b>1000</b>	<b>350</b>
<b>Moto Club Rabastinois</b>	<b>600</b>	<b>1000</b>	<b>600</b>
<b>Sarc Rugby</b>	<b>1937</b>	<b>1937</b>	<b>1937</b>
<b>Tennis Club Rabastens/ Couffouleux</b>	<b>904</b>	<b>1000</b>	<b>904</b>
<b>Tennis de table</b>	<b>180</b>	<b>500</b>	<b>180</b>
<b>Association de pêche</b>	<b>400</b>	<b>400</b>	<b>400</b>
<b>Cercle Couffouleux escrime</b>	<b>646</b>	<b>200</b>	<b>200</b>
<b>Gym Volontaire Rabastens/Couffouleux</b>	<b>360</b>	<b>360</b>	<b>360</b>
<b>Festiv'Halle</b>	<b>500</b>	<b>500</b>	<b>500</b>
<b>Compagnie des métiers d'art</b>	<b>400</b>	<b>400</b>	<b>400</b>
<b>Total</b>	<b>13204</b>	<b>18437</b>	<b>13252</b>

Monsieur Christian TABOURIN demande à l'assemblée s'il est possible d'avoir une liste exhaustive des subventions versées aux associations en 2015.

Monsieur le Maire indique qu'une liste sera effectivement communiquée compte-tenu que les subventions n'ont pas toutes été votées lors de la même séance du conseil municipal.

Monsieur Alain BREST souhaite savoir si le Secours Catholique fait état de projets particuliers dans son dossier de demande de subvention. Monsieur Erick ESPEL indique que le Secours Populaire ne l'a pas précisé dans sa demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement des subventions comme indiqué ci-dessus. Madame Aude CAPELLI s'abstient de vote concernant le Cercle Escrime de Couffouleux.

### **3.1- Indemnités pour élection**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que compte-tenu des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015, il est proposé à l'assemblée l'attribution de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires pour les agents titulaires et non titulaires de droits publics.

La rémunération de ces heures se calcule au vu des horaires effectués sur le barème prévu par les textes, soit 66% de majoration sur la base horaire de l'heure supplémentaire au taux des 14 premières heures.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires et précise que 4 agents seront réquisitionnés :

- La responsable en charge du service « élections » qui procèdera à l'ouverture, la fermeture du bureau ainsi qu'au dépouillement et à la rédaction du Procès Verbal centralisateur.
- 3 agents administratifs pour le dépouillement et la rédaction du Procès Verbal des 3 autres bureaux.

### **3.2- Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un agent communal auprès de l'Office de Tourisme du Pays Vignobles Gaillacois, Bastides et Val Dadou**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de Rabastens a signé avec l'Office de Tourisme du pays Vignoble Gaillacois Bastides et Val Dadou une convention de mise à disposition d'un agent communal du 02/04/2012 au 01/04/2015. Cette convention a été renouvelée le 02/04/2015 et ce jusqu'au 01/04/2016.

Suite à la demande du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Tarn, il convient de modifier les termes de cette convention ainsi qu'il suit :

**Article 1 :** L'article 6 de la convention de mise à disposition conclue auprès de l'Office du Tourisme à la date du 2 Avril 2015 est modifié ainsi qu'il suit :

La Commune de Rabastens versera à Madame Martine BOURDARIES la rémunération correspondant à son grade ou à son emploi d'origine (émoluments de base, indemnités et primes liées à l'emploi).

*L'office de tourisme versera à Madame Martine BOURDARIES un complément de rémunération lié aux fonctions exercées au sein de l'Office de Tourisme. Ce complément de rémunération correspond au cas présent à l'indemnité dite « annuelle ». Il en sera de même pour le remboursement des frais engagés pour ses fonctions (déplacements, missions, etc.....).*

**Article 2 :** L'article 7 de la convention de mise à disposition conclue auprès de l'Office du Tourisme à la date du 2 Avril 2015 est modifié ainsi qu'il suit :

*Pour cette mise à disposition, le montant correspondant à la rémunération et aux charges salariales versées par la commune de Rabastens sera remboursé par l'office de tourisme à raison de 16 heures de travail hebdomadaire effectuées au sein de l'office de tourisme.*

**Article 3 :** Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à **l'unanimité** les termes de l'avenant.

### **4- Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Moyenne Vallée du Tarn : Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - Exercice 2014**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-François COZZOLINO qui présente au Conseil Municipal le rapport annuel du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Moyenne Vallée du Tarn (SIAEP) comme le prévoit l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, donne acte à **l'unanimité** sur le rapport présenté.

### **5- Point sur le Conseil Municipal Jeunes**

Madame Danièle BOROT indique à l'assemblée que le 07/11 prochain, les membres du Conseil Municipal Jeunes iront à la rencontre des Rabastinois sur le marché afin de les sensibiliser à la propreté de la ville. A cette occasion des flyers réalisés par le CMJ seront distribués.

### **6- Point sur l'intercommunalité**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que suite à la présentation du Schéma De Coopération Intercommunale aux élus du territoire tel que proposé par Monsieur le Préfet, il conviendra lors du prochain conseil municipal de délibérer sur ce projet. En parallèle, les résultats de l'étude diligentée par le PETR seront présentés aux élus le 21/11 prochain. 3 hypothèses ont été étudiées par le cabinet

à savoir : une première hypothèse reprenant la proposition de Monsieur le Préfet, une deuxième avec d'un côté la Communauté de Communes Vère-Grésigne Pays Salvagnacois + quelques communes qui partiraient de Tarn et Dadou et de l'autre côté la Communauté du Rabastinois et ce qui resterait de Tarn et Dadou et une troisième hypothèse avec simplement la fusion de Tarn et Dadou et de la Communauté du Rabastinois. Outre l'étude des données financières sur ces 3 scénarii, le bureau d'étude est chargé de faire des propositions sur la question de la gouvernance, ce point faisant partie des préoccupations très importantes de la part des élus.

Ces éclairages permettront ainsi aux collectivités de se positionner quant à la proposition faite par Monsieur le Préfet et ce d'ici le 20/12/2015.

## **7- Point sur le CCAS**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Danièle BOROT qui indique ne pas avoir de nouveaux éléments à communiquer à l'assemblée depuis la dernière séance du conseil municipal du 13/10.

## **8- Stratégie de préservation et valorisation du patrimoine communal: Assistance à maîtrise d'ouvrage intellectuelle et technique par la Direction Régionale des Affaires Culturelles**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian LEGRAND qui rappelle à l'assemblée que la commune de Rabastens a voté par délibération en date du 19/12/2014 le lancement d'une étude pour la restauration de l'Eglise Notre Dame du Bourg permettant de faire le point sur l'ensemble des travaux à réaliser sur le bâtiment. Cette étude a été évoquée lors de la visite sur site de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et les subventions correspondantes seront demandées au Conseil Général, à la Région et à la DRAC.

Il indique à l'assemblée qu'une nouvelle réunion s'est tenue avec les services de la DRAC le 28/10/2015 afin de poursuivre le projet de chantier de restauration de Notre Dame du Bourg.

Monsieur le Maire précise qu'il convient à présent de mandater la DRAC pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage intellectuelle et technique, la commune gardant à sa charge la maîtrise d'ouvrage administrative qui sera assurée par le service patrimoine.

Monsieur le Maire rajoute que le cahier des charges visant à rechercher l'architecte doit être rédigé dans le courant du mois de novembre pour un lancement de l'appel d'offres début 2016 et le lancement de l'étude au printemps 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à mandater la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage intellectuelle et technique concernant l'étude du patrimoine communal.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la cérémonie traditionnelle des commémorations se tiendra le mercredi 11 novembre.

Monsieur Albert BRAS demande à Monsieur le Maire s'il est possible de réfléchir à des aménagements sur un croisement dangereux situé au niveau de la RC 15 et de la RC n°4.

En effet, malgré le fait que cette zone soit dégagée, des accidents assez importants ont eu lieu à cette intersection.

Monsieur le Maire propose de prendre l'attache des services de la Gendarmerie afin de vérifier s'il est judicieux de mettre en place une nouvelle signalétique à ce croisement.

Monsieur Albert BRAS propose de remettre à Monsieur le Maire les plans relatifs aux zones susceptibles de présenter quelques dangers pour les automobilistes.

Plus aucune intervention n'étant demandée, l'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal prend fin à 21h24.